



Règlement 421

Règlement décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-échelle ainsi qu'un emprunt de 1 694 000 \$ pour pourvoir au paiement de l'acquisition

Annexe A

Item	Quantité	Prix unitaire (incluant la taxe nette)	Total
Camion autopompe	1	1 511 900,00 \$	1 511 900,00 \$
Sous-total 1			1 511 900,00 \$
Contingences et imprévus			151 200,00 \$
Frais de financement			30 900,00 \$
Total			1 694 000,00 \$

7 janvier 2022

Stéphane Dumberry
Directeur
Service de sécurité incendie

Date